

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00251 (0)11-551 7700

Fax: 00251 (0)11-551 7844

website : www.au.int

**32^{eme} SESSION DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS
SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE
DE L'ENFANT (CAEDBE)
12 – 20 NOVEMBRE 2018
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**CAEDBE/RPT (XXXII)
Original : FRENCH**

RAPPORT

TRENTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

I. INTRODUCTION

1. La 32^{ème} Session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) s'est tenue à l'hôtel Radisson Blu à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 12 au 20 novembre 2018

II. LES PARTICIPANTS

2. La Session a réuni dix membres du Comité, des représentants de la Commission de l'Union africaine, des représentants des Gouvernements du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de la Zambie, des représentants des Organisations de la Société Civile du Sénégal, de la Zambie, du Rwanda, de eSwatini, du Nigéria et de l'Afrique du Sud, des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de Save the Children, de Plan international, de World Vision International (WVI), du Forum sur les politiques de l'enfant africain (ACPP), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Réseau contre la prostitution infantile, la pornographie infantile et le trafic d'enfants à des fins sexuelles (ECPAT International), du Mouvement africain des enfants et des jeunes travailleurs (MAEJT), de Child Helpline International, du Mouvement panafricain pour les enfants, du Réseau des droits de l'enfant pour l'Afrique australe, du Centre des droits de l'Homme de l'Afrique de l'Est (EachRights), de la Communauté internationale bahaïe, du Conseil national du Zimbabwe pour le bien-être des enfants (ZNCWC), de l'Initiative mondiale pour l'élimination de toutes les formes de châtiments corporels infligés aux enfants (End Corporal Punishment), du Réseau des droits de l'enfant en Afrique de l'Est (EACRN), de l'Initiative pour les droits sociaux et économiques (ISER), Groupement international pour les droits des minorité et S.O.S Esclaves.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Allocution du Représentant des Agences des Nations-Unies

3. Dr. Edward Addai, Représentant de l'UNICEF auprès de l'Union Africaine (UA) et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CNUEA), s'est exprimé en tant que représentant de l'Agence des Nations-Unies. Il a entamé ses propos en soulignant que les enfants qui constituaient une grande partie de la population africaine, étaient cependant affectés de manière disproportionnée par des facteurs que sont les conflits, les maladies et les pratiques néfastes. Alors que les enfants devraient être enregistrés à la naissance, avoir la joie de vivre au sein d'un environnement familial avec accès à une alimentation de qualité et aller à l'école, ils sont toutefois affectés par des pratiques néfastes et la migration. Le Dr Addai a indiqué qu'en 2017, 2,5 millions d'enfants sont morts avant l'âge de 5 ans et que

plus de 58 millions ont souffert d'un retard de croissance. Il a également mentionné que l'Afrique avait le taux le plus élevé d'enfants non scolarisés et qu'en conséquence, plusieurs enfants manquaient de compétences devant leur permettre d'être compétitifs et finissaient, la plupart du temps, dans la rue. Des pratiques néfastes telles que le mariage des enfants et la mutilation génitale féminine affectent également les enfants. Des études estiment à 120 millions le nombre d'enfants qui se marient avant l'âge de 18 ans et attestent que de telles pratiques perpétuent l'inégalité des sexes et la pauvreté chez les adolescents. Revenant sur les défis, le Représentant de l'UNICEF, a reconnu les efforts déployés et a tout particulièrement félicité l'UA pour ses mesures visant à exploiter le dividende démographique et les travaux du Comité portant notamment sur la mise en œuvre de la Charte ; la sensibilisation accrue à l'Agenda 2040 ; l'augmentation du nombre de ratifications et l'établissement de rapports sur la Charte ; et l'élaboration d'observations finales et des recommandations. Le Dr Addai s'est, par ailleurs, félicité de l'étude en cours du Comité sur les enfants en situation de mobilité et les Observations générales portant sur la fin du mariage des enfants et l'enregistrement des naissances. Il a souligné que la 32^{ème} session se tenait à une période cruciale au cours de laquelle, en 2019, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, fêtera son 30^{ème} anniversaire et en 2020, la Charte fêtera son 30^{ème} anniversaire et a, par conséquent, recommandé au Comité de commencer à planifier des activités autour de la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la charte et d'envisager de convoquer un sommet des enfants.

4. Docteur Addai a insisté sur le fait que le continent disposait de stratégies et politiques relatives aux droits de l'enfant ainsi que la Charte, dès lors, l'accent devrait être mis sur une mise en œuvre plus rigoureuse des cadres existants. En définitive, Dr Addai a recommandé au Comité d'engager les États Membres à adopter des politiques et lois conformes aux cadres régionaux, notamment l'harmonisation des lois; l'augmentation du budget alloué aux droits des enfants et le renforcement de la collecte des données ainsi que du suivi et évaluation. Le Docteur Addai a conclu ses propos en informant le Comité qu'il pouvait compter sur l'appui de l'UNICEF et de la famille des Nations Unies pour l'accompagnement de ses travaux et activités visant à créer une Afrique digne des enfants.

Allocution de la Directrice des affaires sociales

5. Prenant la parole au nom de son Excellence, Amira El Fadil Mohamed El Fadil, Mme Mariama Mohamed Cissé, Directrice des affaires sociales, a félicité M. Joseph Ndayisenga, Mme Sidikou Aïssatou Alassane Moulaye et Mme Azza Ashmawy pour leur réélection en tant que membres du Comité pour un nouveau mandat.

6. Mme Cisse a indiqué que le Département des affaires sociales mène diverses activités dans le domaine des droits de l'enfant et que les questions relatives aux enfants font partie des activités de son département. Elle a indiqué qu'au cours des dernières années, le Département des affaires sociales avait conçu et mis en œuvre diverses activités visant à promouvoir et à protéger les droits des enfants. Elle a notamment mentionné que la campagne Salima pour l'abandon des Mutilations Génitales Féminines (MGF) étant l'une des activités principales du département, de nombreux événements se sont déroulés autour de la campagne. A titre illustratif, elle a déclaré que récemment en 2018, le Département des affaires sociales a organisé un dialogue de haut niveau au Burkina Faso, au cours duquel, les ministres ont

signé une déclaration visant à mettre fin aux Mutilations Génitales Féminines d'ici 2030 et le pays hôte, le Burkina Faso, a exprimé sa volonté de devenir le promoteur de la cause et faire avancer le processus. En plus de la campagne Salima, Mme Cisse a également évoqué, les différentes initiatives entreprises par le département ; telles que la campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants et les initiatives de lutte contre la malnutrition.

7. Dans son intervention, Mme Cissé a invité le Comité à travailler avec le Département des affaires sociales sur les questions relatives aux droits de l'enfant et a invité les partenaires à soutenir ses activités. Elle a particulièrement souligné que les activités liées à l'Agenda 2040, aux rapports des États membres et aux études du Comité, étaient des domaines d'engagement communs.

8. En tant que nouvelle Directrice du Département des affaires sociales, après plus de 10 ans de service en tant que Secrétaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE), elle a exprimé sa gratitude aux membres du Comité, au personnel du Secrétariat et aux organisations partenaires pour leur engagement en faveur de la protection et la promotion des droits des enfants en Afrique. Finalement, elle a assuré que le Département des affaires sociales s'est engagé à collaborer avec le Comité et ses partenaires pour faire avancer le programme de création d'une Afrique digne des enfants.

Discours d'ouverture de la Présidente du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE)

9. Mme Goitseone Nanikie Nkwe, Présidente du Comité, a débuté son allocution en félicitant Mme Mariama Mohamed Cissé pour sa récente nomination en tant que Directrice des affaires sociales et les membres du Comité qui ont été réélus lors du précédent Sommet de l'Union africaine. La Présidente a souhaité la bienvenue à tous les participants à la session et a indiqué que la présence d'un grand nombre de partenaires reflétait le travail croissant du Comité.

10. Dans son exposé introductif, Mme Nkwe a souligné que les travaux du Comité relatifs au mécanisme d'établissement des rapports des États membres se sont multipliés et que lors de cette session, les rapports des États membres émanant du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de la Zambie seront examinés. Elle a ensuite spécifiquement félicité l'Afrique du Sud pour la soumission de son rapport périodique dans les délais. Elle a également déclaré qu'au cours des derniers mois, le Comité avait entrepris un certain nombre d'activités, notamment une mission de plaidoyer en Somalie pour la ratification de la Charte et une mission de suivi de la mise en œuvre des observations finales et des recommandations émises en Éthiopie et à Madagascar. La Présidente a invité les partenaires à donner suite aux conclusions du Comité et à soutenir les États membres dans leurs efforts de ratification et de mise en œuvre de la Charte. Mme Nkwe a également indiqué que le Comité avait engagé les Communautés économiques régionales (CER), à savoir la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) en vue de vulgariser l'Agenda 2040 tout en identifiant les problèmes transfrontaliers qui affectent les droits des enfants dans les régions respectives.

11. Sur la question relative au contenu de la 32^{ème} Session ordinaire, la Présidente a indiqué qu'en plus de l'examen des rapports des États membres, le Comité examinera également le projet d'étude sur la cartographie des enfants en situation

de mouvement en Afrique et la note conceptuelle de la Journée de l'enfant en Afrique de 2019, qui sera célébrée le 16 juin 2019 sous le thème de «l'Action humanitaire en Afrique - Les droits de l'enfant d'abord». Elle a également indiqué que les débats sur le projet d'observation générale sur l'Article 22 relatif aux enfants dans les conflits armés et à l'examen des rapports complémentaires de diverses organisations de la société civile, étaient au cœur de la présente session.

12. Tout en notant les progrès réalisés, la Présidente a indiqué que les enfants étaient confrontés à de nombreux problèmes, notamment les conflits, la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et économique, la vente et l'enlèvement d'enfants, le mariage des enfants et d'autres pratiques néfastes, ainsi que la pauvreté et le manque d'accès aux services de base. Elle a ensuite invité toutes les parties prenantes à plus que jamais collaborer pour relever ces défis. En définitive, la Présidente a remercié les partenaires qui ont soutenu l'organisation de cette session, en particulier l'UNICEF, Plan International, Save the Children, l'Union européenne et le CICR. Mme Nkwe a enfin déclaré officiellement ouverte la 16^{ème} Pré session et la 32^{ème} session ordinaire.

Prestation de serment des membres du Comité

13. Le 13 Novembre 2018, les membres, ci-dessous, du Comité nouvellement réélus ont prêté serment, ce sont :

- i. L'honorable Azza el Ashmawy
- ii. L'honorable Joseph Ndayisenga
- iii. L'honorable Aïssatou Sidikou
- iv. L'honorable Clement Mashamba

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATIONS ENTRE LES MEMBRES DU COMITE ET DESIGNATION DE RAPPORTEURS POUR LES DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR REÇUES

14. Les membres du Comité ont reçu des demandes de statut d'observateur de quatre organisations, à savoir Amnesty International, le Centre de la santé de la reproduction, la Fondation de surveillance Internet et SOS Esclaves. Des rapporteurs ont été désignés, pour examiner les quatre demandes de statut d'observateur et il a été convenu que le Comité statuerait sur les demandes à la suite de leur analyse par les rapporteurs.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCÉDURE

• Adoption de l'Agenda de la Session

15. Le Comité a également examiné le programme de la session et l'a adopté tel qu'amendé.

• Organisation des travaux

16. Le Comité a convenu de procéder à des délibérations en sessions ouvertes, semi-fermées et à huis clos, conformément à l'ordre du jour.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVES PRESENTATIONS DES PARTENAIRES

17. La représentante de **Plan International**, **Mme Yodit Mekuria**, a annoncé que Plan International était sur le point de finaliser une stratégie quinquennale visant à renforcer son soutien et à se concentrer sur le mariage des enfants et des filles lors des crises. D'après la Représentante, Plan International a pris la décision délibérée de centrer ses interventions sur les filles et à faire de la lutte contre les inégalités liées au genre sa priorité. Elle a précisé que ce point de départ, dans le cadre de cette stratégie, ne prend pas en compte les garçons et les hommes. Mme Yodit a indiqué que Plan International continuera à soutenir le Comité pour une plus grande responsabilisation des États membres dans la mise en œuvre de la Charte et que Plan s'engage à: (i) finaliser la base de données sur les Observations générales (ii) soutenir le forum des Organisations de la Société Civile afin d'améliorer leur Capacité et engagement auprès du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) (iii) diffuser et vulgariser l'étude de la CAAC (iv) soutenir la vulgarisation de l'Observation générale conjointe sur la fin du mariage des enfants et l'Agenda 2040. Plan International a invité le Comité à examiner la possibilité d'interpellation des États membres à harmoniser leurs lois relatifs au mariage par rapport à la Position commune Africaine pour mettre fin au mariage des enfants ; l'institutionnalisation du sommet de la jeune fille africaine avec des dates et des mandats clairs; prendre des mesures contre la vente aux enchères, pour mariage, d'une jeune fille sud-soudanaise de 16 ans.

18. **Mme Doris Mpoumou**, représentante de **Save the Children International**, a pour sa part, exprimé sa gratitude pour les travaux du Comité ; elle a appelé à l'institutionnalisation de la visite de la rapporteure spéciale de la Campagne pour mettre fin aux mariages des enfants. Mme Mpoumou a également indiqué que la stratégie de Save the Children de 2019-2021 était axée sur la participation des enfants dans les conflits armés et qu'il était annoncé que Save the Children serait le secrétariat du réseau de collaboration créé en tant qu' « amis des enfants touchés par des conflits armés ». À cet égard, elle a également félicité le Comité pour la nomination du Rapporteur spécial sur les enfants dans les conflits armés et a indiqué que Save the Children était prête à appuyer son mandat. Save the Children s'est également engagé à soutenir les activités de suivi liées à l'étude continentale sur l'impact des crises et conflits sur les enfants en Afrique. Enfin, Mme Mpoumou a recommandé au Comité d'envisager la possibilité d'inclure le mariage des enfants en tant que violation grave, dans les situations de conflit.

19. **Dr Violet Odala**, représentante du **Forum sur la politique de l'enfance en Afrique (ACPF)**, a félicité le Comité d'avoir réussi à vulgariser l'Agenda 2040 dans les Commissions économiques régionales (CER). Elle a également mentionné que le Forum avait entrepris de nombreuses activités dans la poursuite de cet objectif. Deux d'entre elles sont, la préparation d'un rapport panafricain intitulé Pleins feux sur l'invisible : la justice pour les enfants en Afrique, suivi d'une Conférence continentale sur l'accès à la justice pour les enfants en Afrique, et le lancement de son rapport phare, le Rapport africain sur le bien-être des enfants de 2018 : Progrès dans la bienveillance envers les enfants au sein des gouvernements africains. Dr Odala a indiqué que ces rapports constitueraient une ressource utile pour le Comité dans le

cadre de son mandat qui consiste à suivre la mise en œuvre de la Charte et à émettre des recommandations aux gouvernements lors de l'examen des rapports des États membres. En termes d'activités à venir, le Dr Odala a indiqué qu'en collaboration avec le Comité, ACPF mènerait une étude continentale sur l'état de l'harmonisation des lois sur les enfants en Afrique et qu'elle actualisait également les ressources en matière de droit de l'enfant. ACPF envisage de mener une étude continentale approfondie sur l'exploitation sexuelle des enfants en Afrique et organisera, en février 2019, la neuvième table ronde régionale de haut niveau sur la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des enfants. En collaboration avec le bureau du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies sur la violence faite aux enfants, ACPF a réitéré son engagement à continuer à soutenir les travaux du Comité dans l'exercice efficace de son mandat.

20. **Mme Anna Henry**, de l'Initiative mondiale pour l'élimination de la punition corporelle des enfants (End Corporal Punishment), s'est félicitée de la nouvelle Observation générale N° 5 du Comité portant sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfant, qui préconise l'adoption d'une législation interdisant les châtiments corporels sous toutes ses formes. Elle a souligné que des recommandations claires telles que cette Observation générale émanant d'un groupe d'influence régional sont essentielles pour soutenir les progrès en matière de reconnaissance des droits de l'enfant. Elle a également déclaré que l'Initiative mondiale se félicitait du fait que le Nigéria et l'Afrique du Sud, au cours de cette session, soient devenus des pays pionniers du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants - en s'engageant à prendre des mesures plus rapides pour protéger les enfants. Mme Henry a également indiqué que l'Afrique du Sud menait actuellement des consultations pour la promulgation d'une loi interdisant les châtiments corporels dans les ménages. Elle a également indiqué que la Tunisie accueillera en 2020, la 4^{ème} conférence mondiale intergouvernementale sur les châtiments corporels, et constitue ainsi, la première la conférence, en la matière, tenue en dehors de l'Europe. Enfin, Mme Henry a confirmé que son organisation s'était engagée à faire en sorte que les enfants ne soient plus victimes de châtimement corporel et à atteindre les objectifs ambitieux du Programme 2040.

21. Le **Réseau des droits de l'enfant pour l'Afrique australe (CRNSA)**, représenté par **M. Musa Chibwana**, a félicité le Comité pour ses activités autour de l'Agenda 2040. M. Chibwana a félicité l'Afrique du Sud et la Zambie pour avoir soumis leur rapport et a invité le Comité à prêter attention aux questions d'inégalité et d'exclusion des enfants lors de l'examen des rapports des États membres. M. Chibwana a également indiqué que le CRNSA avait soutenu la soumission des rapports complémentaires et avait participé à l'atelier de vulgarisation de l'Agenda 2040 dans la SADC. Tout en félicitant le Comité d'avoir sensibilisé les CER, en ce qui concerne l'Agenda 2040, il s'est engagé à soutenir les progrès, ainsi que le protocole sur les droits de l'enfant de la SADC qui a été suggéré.

22. **Dr Nkatha Murungi**, représentante du **Centre pour les droits de l'Homme (CDH)**, a félicité le Comité pour avoir organisé la session avec succès et a félicité les membres du Comité qui avaient été réélus. Elle a ensuite souligné certaines des initiatives clés entreprises par le Centre depuis la session précédente, notamment l'appui à la mise en œuvre du mandat des rapporteurs spéciaux sur les droits de la femme en Afrique; la mise en œuvre de l'Observation générale sur le mariage

d'enfants en Afrique; le suivi de la mise en œuvre de la décision du Comité contre le Sénégal sur les droits des enfants talibés; la conférence annuelle sur les droits des personnes handicapées et la formation annuelle approfondie, de courte durée, sur les droits des enfants en Afrique. Le CDH a noté avec préoccupation le statut des droits des enfants intersexués en Afrique qui sont soumis à des chirurgies inutiles de normalisation génitale sans consentement. Il a été noté que dans les communautés rurales et traditionnelles en Afrique, les enfants intersexués sont régulièrement violés, voire tués en raison de la stigmatisation sociale attachée à leur caractère intersexuel. Le Centre a informé le Comité qu'il avait déjà commencé à engager la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur cette question et a invité le Comité à consacrer du temps à la question et à examiner une résolution commune avec la Commission sur ce qui pourrait être envisagé pour protéger les droits des enfants intersexuels. Le Centre a décidé de soutenir, au besoin, le Comité pour faciliter la discussion. Le Centre a en outre, invité le Comité à l'édition 2019 de son concours phare dénommé, All Africa Moot Court (Concours de plaidoirie de toute l'Afrique), qui se tiendra à Gaborone, au Botswana, en juillet 2019, cette édition étant consacrée aux droits des enfants dans le contexte de migrations et mouvements.

23. Dans son exposé, le **Fonds pour l'enfance** a souligné que son approche de la protection de l'enfance visait principalement à renforcer les systèmes de prévention de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et des jeunes et à y réagir, et qu'il utilisait une approche ascendante en renforçant les structures existantes au niveau communautaire avec des structures formelles de protection. Child Fund le fait en cartographiant les mécanismes de protection de l'enfance basés sur la communauté et impliquant les communautés incluant les enfants dans la protection, en utilisant une approche d'enquête participative pour mieux comprendre comment les communautés préviennent et répondent aux problèmes de protection de l'enfant. Plus de 150 communautés ont été cartographiées, près de 400 000 enfants et éducateurs ont été interrogés sur leur connaissance des mécanismes de protection de l'enfance et leur volonté de les utiliser, 219 CBCPM ont été identifiées et évaluées et 50 plans d'action communautaires ont été créés. Child Fund a souligné que l'abus d'alcool et le stress financier étaient quelques-uns des facteurs à l'origine de la violence physique et de la maltraitance à la maison. L'abus et l'exploitation sexuels ont également été fréquemment cités par les enfants et les jeunes. Child Fund travaille également en partenariat avec d'autres organismes axés sur les enfants pour mettre fin à la violence faite aux enfants et a unis ses forces aux niveaux mondial, régional et national.

24. Le représentant de **Graca Machel Trust, M. Richard Montsho**, a remercié le Comité d'avoir organisé avec succès la session. M. Montsho a indiqué que Graca Machel Trust s'était engagé à soutenir le mandat du Comité dans le cadre de ses activités par l'élaboration et la mise en œuvre de la boîte à outils pour les mécanismes de traitement des plaintes relatives aux droits de l'enfant pour aider le Comité à engager la société civile et les États parties dans la lutte contre les mariages des enfants; mettre en œuvre diverses initiatives pour remédier à la situation des enfants non scolarisés; et par son plaidoyer en faveur des investissements privés et publics en faveur des adolescents.

25. **M. Jean Jacques du Comité International de la Croix Rouge (CICR)** a déclaré que, compte tenu des réalités rencontrées sur le front des conflits, il était nécessaire d'atténuer les effets de la violence et de la guerre sur les enfants. Il a mis en exergue les principes clés à respecter, à savoir que tous les enfants, y compris les enfants déplacés par un conflit armé, doivent être traités avec un respect et une protection particulière, notamment en garantissant l'accès à la nourriture et aux soins de santé, à l'éducation et au regroupement familial. Les enfants recrutés par des groupes armés et accusés d'avoir commis des crimes devraient être traités avant tout comme des victimes de violations du droit international. M. Jacques a également souligné que les enfants ne doivent être détenus qu'en dernier recours et que leur détention doit être limitée au minimum. Il a indiqué que des mesures devaient être prises pour que les enfants soient traités avec humanité et dignité. Enfin, il a été souligné que les enfants devaient avoir accès à l'éducation, y compris dans les cas où ils étaient orphelins ou séparés de leur famille ou pour des enfants détenus.

26. La Représentante d'ECPAT **International, Mme Beatrice Gacengo**, a remercié le Comité d'avoir octroyé à ECPAT International le statut d'observateur à sa 30^{ème} session ordinaire. Elle a réitéré l'engagement de ECPAT à soutenir le comité dans l'accomplissement de son mandat de promotion et de protection des droits des enfants en Afrique. Elle a déclaré que le principal domaine d'expertise d'ECPAT est de "Mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants" et qu'au fil des ans, ECPAT a investi dans des recherches de pointe pour se tenir au courant des tendances émergentes concernant les différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants, notamment "l'Exploitation sexuelle des enfants en ligne" et «l'Exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme». Convaincu qu'aucune entité en particulier ne peut, seule, mettre fin à l'exploitation sexuelle d'enfants, ECPAT a établi des partenariats stratégiques avec diverses parties prenantes, notamment des agences des Nations Unies, des Organisations Internationales, des organisations de la société civile locales, des forces de l'ordre mondiales et locales, y compris INTERPOL et des entités du secteur privé du voyages, du tourisme et des technologies de l'information et de la communication. ECPAT a conclu en souhaitant la poursuite des relations de travail avec le comité et l'appui à son mandat.

27. **Mme Naitore Nyamu Mathenge, représentante de Equality Now**, a remercié le Comité d'avoir accordé le statut d'observateur à Equality Now et a salué les mesures prises par le Comité concernant la situation de Noura, qui a permis de faire entendre la voix du plaidoyer en cours. Mme Mathenge a toutefois indiqué que Noura était toujours en prison et que le Comité devrait continuer à engager le gouvernement soudanais sur les mêmes réserves et sur ses réserves concernant la Charte. Equality Now a également exprimé ses préoccupations concernant l'accès à l'éducation des filles enceintes en Tanzanie et en Sierra -Leone ; le niveau élevé de violence sexiste au Kenya, y compris la violence sexuelle et les grossesses précoces ; et la discrimination à l'égard des femmes pour donner la nationalité à leurs enfants dans divers États. Dans toutes ses préoccupations, Equality Now a exhorté le Comité à engager les États parties respectifs à adopter des lois et des politiques et à prendre des mesures administratives pour remédier à ces problèmes.

28. La représentante du **Réseau des droits de l'enfant en Afrique de l'Est** a salué les travaux du Comité dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte ainsi que dans

l'adoption de l'Observation générale commune pour mettre fin aux mariages d'enfants. Il a été informé que les États d'Afrique de l'Est sont touchés par un conflit qui a entraîné la déscolarisation de plus de 2 millions d'enfants au Sud-Soudan. Il a également été mentionné que les OSC sont contrôlées de manière significative et n'ont pas la possibilité de se livrer à de nombreuses activités, par exemple au Burundi, où elles sont soumises aux priorités du gouvernement. Le réseau a exhorté le Comité à engager les États parties dans ces questions.

29. **Mme Martha Bedane, représentante de World Vision International**, notant que le thème de l'Union africaine pour 2019 était « Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées dans leur propre pays: vers des solutions durables au déplacement forcé », a déclaré que les enfants les plus vulnérables se trouvaient souvent dans des situations difficiles de crise humanitaire en tant que réfugiés, migrants et personnes déplacées. Fidèle à ce thème, elle a également pris note de la décision du Comité sur le thème de la JEA 2019 concernant "L'action humanitaire en Afrique : Les droits de l'enfant d'abord". Mme Martha a indiqué que l'action internationale était principalement axée sur la modification du comportement / l'attitude des forces armées et des groupes armés à l'égard du recrutement d'enfants, en se préoccupant peu des facteurs qui accroissent la vulnérabilité des enfants au recrutement et à d'autres formes de violence ou qui pourraient les amener à « choisir » de rejoindre les forces armées et les groupes armés. Il a été déclaré que World Vision avait entrepris une recherche afin d'élargir le cadre actuel du dialogue et de veiller à ce que les enfants soient protégés de la violence et de dissiper les facteurs de pression. L'étude examinera ce qui permet aux enfants de rejoindre les forces et groupes armés, ainsi que les mesures qui peuvent être appliquées pour prévenir le recrutement en renforçant la résilience des enfants et en renforçant l'environnement protecteur qui les entoure. World Vision a invité le Comité à poursuivre sa collaboration pour assurer la défense de l'importance de la protection des enfants en tant qu'intervention vitale au cœur des discussions mondiales sur la lutte contre le recrutement d'enfants et d'autres violences dans un contexte de conflit.

30. Un représentant de la **Communauté internationale bahaïe** a noté que, si toutes les mesures prises pour améliorer le droit et le bien-être de l'enfant sont louables, elles devraient être étayées par un type d'éducation holistique qui aidera les enfants à grandir en tant qu'adultes à part entière et déterminés avec un but précis dans la vie, qui valorisent le service rendu à la société plus que les avantages matériels. Cela ne peut être fait par une seule communauté ; Tous doivent être unis et il est nécessaire de développer une vision commune et une stratégie commune. Il a été informé que les enfants sont potentiellement la lumière du monde et que leur éducation spirituelle revêt une importance primordiale. Dans les efforts de croissance de la communauté, l'ouverture des classes d'enfants à la priorité sur la plupart des autres lignes d'action. La Communauté internationale bahaïe a déclaré qu'elle continuait à renforcer et à perfectionner le matériel pédagogique adapté aux enfants, la méthode de formation des enseignants et les modes de prestation.

31. SOS Esclaves a souligné que son organisation est basée dans un pays où certains enfants ne sont pas considérés comme des êtres humains et soumis à l'esclavage. Ces enfants n'ont pas le droit d'aller à l'école et il a été informé que le gouvernement mauritanien refusait d'accepter la réalité et de prendre des mesures. Il a été indiqué que sa collaboration avec le Comité permettait à SOS-Esclaves de

soutenir des stratégies de protection de l'enfance, d'informer le Comité sur l'esclavage des enfants en Mauritanie, de faire pression sur le Gouvernement mauritanien pour qu'il se conforme à la décision du Comité concernant la communication contre la Mauritanie, et renforcer les capacités d'autres organisations de la société civile en Mauritanie pour la protection des enfants victimes de l'esclavage en Mauritanie.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: PRESENTATION ET DISCUSSION SUR LE PROJET D'OBSERVATION GENERALE SUR L'ARTICLE 22

32. M. Robert Doya Nanima, consultant, a présenté aux membres du Comité et aux participants les principaux aspects du projet d'observation générale. M. Nanima a indiqué que l'élaboration de l'observation générale était inspirée des initiatives antérieures telles que le rapport Graca Machel de 1996, la Conférence ouest-africaine sur les enfants touchés par la guerre, les travaux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, le rôle des Communautés économiques régionales, l'étude continentale de 2016 du Comité sur l'impact des conflits et des crises sur les enfants en Afrique. Il a souligné que l'objectif principal de l'Observation générale était d'exposer les obligations des États membres en vertu de l'Article 22 et d'aider les États dans la conception, l'adoption et l'application des lois, des politiques et des pratiques visant à protéger les enfants dans le contexte d'un conflit armé. La portée de l'Observation générale comprend le principe de l'intérêt supérieur, le droit à la non-discrimination, le droit à la vie, le droit à la dignité humaine, la protection contre la torture, les traitements inhumains ou dégradants, le droit à la santé et le droit à l'éducation. M. Nanima a déclaré que l'Obligation des États en vertu de l'Article 22 était une obligation de respecter, de protéger et de veiller à son application. L'Observation générale prévoit également des recours et affirme que les recours doivent être soumis et que les États doivent faire preuve de toute la diligence requise.

33. Au cours de la présentation, M. Nanima a soulevé des questions à discuter et a également demandé aux membres du Comité de se prononcer sur la question de la fillette, si celle-ci devrait être intégrée ou faire l'objet d'une section distincte dans l'Observation Générale; sur l'approche du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme qui devrait être adoptée dans l'Observation générale; sur la question de savoir si le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant devrait être utilisé comme un moyen pour combler des vides; sur le rôle des instituts nationaux des droits de l'Homme; et sur la question de savoir si les six infractions graves devraient être adoptées dans l'Observation générale ou si d'autres violations devraient être incluses dans les infractions graves.

34. Après la présentation, des discussions ont eu lieu et des suggestions ont été faites sur diverses questions. Il a été suggéré d'adopter une approche complémentaire en ce qui concerne le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'Homme. Il a également été suggéré de traiter la question des fillettes dans une section distincte et, à cet égard, Plan International a exprimé sa volonté d'appuyer le processus dans le cas où un coût supplémentaire lui serait associé.

35. Il a en outre été suggéré que le Comité, à partir de ses observations générales précédentes, identifie ce qui a fonctionné et ce qui a échoué pour que cette observation générale bénéficie de l'évaluation. Au cours de la discussion, la possibilité d'impliquer les États parties pour obtenir leurs commentaires sur le contenu de l'observation générale a été évoquée. La nécessité de refléter l'intérêt particulier de l'Afrique pour l'identification des violations lorsque les six (6) infractions graves peuvent être examinées a également été évoquée. Il a été discuté du fait que les questions liées à la vente et au transfert à travers l'embargo sur les armes, l'application extraterritoriale de l'Article 22 de la Charte et la catégorisation des enfants parmi les plus vulnérables, tels que les enfants handicapés dans des situations de conflit, devraient être prises en compte et reflétées dans le projet de document. Les participants ont également fait part de leurs préoccupations concernant la position du projet d'observation générale sur la réalisation progressive de l'éducation, de la santé et de l'alimentation en situation de conflit. La nécessité d'inclure les communautés économiques régionales en plus des INDH dans l'observation générale a également été soulignée au cours des discussions. En outre, des éléments ont été exprimés sur la nécessité de comprendre la situation spécifique des enfants déplacés dans leur propre pays ainsi que de ceux vivant dans un pays qui n'est pas en conflit mais qui pourrait être touché par un conflit.

36. Des contributions ont également été apportées sur des questions telles que les droits des adolescents en matière de santé reproductive, l'obligation de construire et de rétablir la paix, l'interaction des organes compétents de l'UA concernant les enfants dans les conflits armés, la participation des enfants au processus de l'élaboration de l'Observation générale, l'exploitation et les abus sexuels d'enfants par des soldats de la paix et la formation de l'armée aux droits de l'enfant dans la mobilisation de troupes en tant que mécanisme de prévention.

37. Enfin, en perspectives, il a été informé que le projet d'Observation générale serait traduit et partagé pour de nouvelles contributions. Il serait suivi d'une réunion d'experts et d'un atelier de validation.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE CONTINENTALE SUR LES ENFANTS EN SITUATION DE MOUVEMENT

38. Dr. Gorge Mukundi et Mme Faten Aggad, consultants représentant le groupe Maendeleo, ont présenté le projet de rapport de l'étude sur la cartographie des enfants en situation de mouvement en Afrique, qui avait été commanditée par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE). Ils ont débuté leur présentation en exprimant leur gratitude aux membres du Comité et du groupe Maendeleo pour le travail acharné et la collaboration déployés pour assurer le succès de l'étude. Les consultants ont par la suite relevé certaines limites de l'étude. Elle est relative à l'existence de diverses formes de statistiques provenant de différentes sources, il était très difficile, pour l'étude, d'identifier de façon précise le nombre exact d'enfants en situation de mouvement en Afrique. Cependant, pour les besoins de la présente étude, qui se base principalement sur les données et informations collectées auprès du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR), de l'Office International de Migration (IOM), de l'UNICEF et des autres agences des Nations-Unies, qui fait une estimation de 244 millions de

migrants dans le monde et en Afrique. L'étude a relevé la présence de 5,4 millions de réfugiés et 12,6 millions de personnes déplacées.

39. L'étude a adopté une définition complète des enfants en situation de mouvement. Elle l'a défini comme étant: *“Des enfants qui ont déménagé de leur lieu de résidence habituel vers un autre lieu dans leur propre pays, volontairement ou non, accompagnés ou non de leurs parents, de leurs tuteurs ou de leurs familles, en tant que personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, réfugiés, demandeurs d'asile, etc. les migrants économiques ou les victimes de traites et qui risquent de souffrir ou qui souffrent d'exploitation, d'abus, de négligence ou de violence”*.

40. Les consultants ont expliqué que le cadre légal sur lequel reposait l'étude, était guidé par la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CNUDE) et les instruments relatifs aux mouvements de personnes. Il s'appuyait également sur les quatre principes cardinaux de la Charte à savoir la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie, le développement et la participation. Pour les besoins de l'étude, les consultants ont déclaré que certains droits étaient identifiés comme étant des droits fondamentaux et sont relatifs à l'éducation, aux soins de santé, au nom, à l'enregistrement et l'identification des naissances, la nationalité, à la protection parentale et familiale, à la protection contre les abus sexuels et l'exploitation, à la protection contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants et la migration. Les conclusions de l'étude révèlent que les régions de l'Afrique centrale, des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Est ont le plus grands nombre d'enfants en situation de mouvement. Elle a également indiqué qu'il y a une augmentation du nombre d'enfants en mouvement à l'intérieur du continent.

41. Les six grandes voies de circulation des enfants ont également été identifiées. ce sont la Corne de l'Afrique dans le Golfe, la route Est-Méditerranée, la route du Sinaï, la route de l'Afrique Australe, les routes de l'Est et du Centre vers l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Le prisme sexo spécifique de la manière dont les enfants se déplacent, indique qu'il y a autant de filles qui bougent que de garçons et que certains points de transit sont utilisés par les filles et non par les garçons.

42. En prenant les conflits comme étant un facteur déterminant, l'étude classe les facteurs d'enfants en mouvement dans trois catégories principales. La première est le conflit et l'insécurité ; et prend compte les déplacements internes, les réfugiés, le recrutement dans les forces armées et l'extrémisme violent. La seconde catégorie est constituée d'activités illégales, telles que la traite, le trafic illicite et le travail forcé. La troisième a trait aux facteurs économiques et sociaux, notamment la pauvreté, les abus envers les enfants, les mariages forcés, les pratiques néfastes, le changement climatique, l'éducation, les opportunités économiques et la protection insuffisante des enfants dans le pays.

43. Au terme de la présentation, les membres du Comité et les participants à la session ont posé des questions et formulé des commentaires. Les questions ont porté sur la disponibilité de systèmes de justice pénale adaptés aux enfants en déplacement, la fiabilité des sources de données, la situation des rapatriés, la question de l'apatridie, le statut des enfants migrants disparus ou décédés sur la route et la relation entre la technologie et les enfants en situation de mouvement.

Des suggestions ont également été faites pour examiner séparément les facteurs de mouvement interne, explorant les aspects de négligence envers les enfants en tant que facteur de mouvement, tout en séparant les facteurs de motivation positifs tels que l'éducation et ceux négatifs que sont les conflits.

44. Les consultants ont examiné les interventions des participants et ont conclu que les conclusions de l'étude ont révélé que les pays n'étaient pas prêts et équipés pour faire face au mouvement des enfants. En conclusion, il a été déclaré qu'il y avait beaucoup à faire pour les enfants en situation de mouvement. Cependant, les recommandations de l'étude se limitent à ce que le Comité peut faire dans les limites de son mandat.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION SUR LE PACTE MONDIAL SUR LA MIGRATION

45. Mme Thokozile Ruzvidzo, Directrice du développement social de la division des politiques de la CEA, a présenté un exposé sur le Pacte mondial sur la Migration (GCM). Elle a réitéré l'importance de se pencher sur les initiatives en cours concernant les enfants en mouvement, avant de penser à de nouvelles initiatives pour relever certains des défis identifiés en matière de cartographie des enfants en situation de mouvement en Afrique. Elle a mentionné que le Pacte mondial pour une migration sûre et régulière, s'inspirant des objectifs de développement durable et d'autres documents, est l'aboutissement du sommet de haut niveau de 2016 sur les réfugiés et les migrants. Le Pacte mondial, une fois adopté en décembre, devrait englober les principes essentiels convenus au niveau international sur la migration internationale et les mécanismes de coopération internationale. Elle a suggéré que la migration régionale soit examinée, dans le contexte du GCM, en tenant compte du fait que 80% des migrations ont lieu en Afrique. Il a été expliqué que le GCM vise à définir une série de principes, d'engagements et de compréhension entre les États membres en matière de migration. Il a été rappelé que la CEA, en collaboration avec l'OIM et le Département des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, avait soutenu trois phases de consultation sur le GCM en Afrique.

46. Elle a en outre déclaré que la migration relevait de divers secteurs de l'administration et que son aspect était lié au développement et aux droits de l'Homme. Par conséquent, le GCM est basé sur des principes transversaux, il fournit une vision globale de la migration. En regardant le contenu, le GCM a 23 objectifs pour la mise en œuvre ; les droits de l'enfant y sont contenus. Il a été rappelé que les négociations relatives à la création du GCM montrent que la prolifération de documents sans mise en œuvre est source de frustration. Par conséquent, il est important de garantir la mise en œuvre, un mécanisme de suivi solide est essentiel au succès du GCM. Après avoir salué l'Accord de l'UA sur la libre circulation des personnes, il a été indiqué que les mesures essentielles suivantes devraient être prises pour assurer la pleine intégration régionale, permettant ainsi de relever les défis de la migration. Faciliter l'intégration intra-africaine en levant les restrictions de visas ; en introduisant des mesures pour assurer la protection juridique; en améliorant les droits des migrants africains vivant en Europe; en renforçant la capacité de recherche sur les droits des enfants en matière de migration et en veillant à la collecte et à l'analyse de données sur la migration.

47. Après la présentation, des observations et des questions ont été soulevées quant à l'efficacité du GCM, compte tenu du refoulement de certains pays développés et de son caractère non contraignant. Des questions ont également été posées sur la mise en œuvre de l'Objectif 12 du GCM.

48. Après les interventions, le présentateur a expliqué que le GCM était devenu un instrument non contraignant en raison de la résistance des pays développés. Notant que 80% des mouvements ont lieu en Afrique, il faudrait s'efforcer d'offrir des opportunités en Afrique aux 20% de migrants qui se rendent en Europe. Il a été déclaré que l'OIM avait reçu le mandat de rendre opérationnel l'Objectif 12 du GCM. La présentatrice a ensuite conclu en invitant le Comité au lancement officiel du GCM à Marrakech, au Maroc, en décembre 2018, et en rassurant le Comité de l'engagement de la CEA à veiller à l'intégration des recommandations de la Session dans les travaux en cours sur la migration.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: SEANCE D'INFORMATION PAR LE FORUM DES OSC

49. Dr Musa Chibwana et M. Cleophas Maragia Angwenyi, représentants le Forum des organisations de la société civile, ont informé le Comité de la tenue de la 13^{ème} réunion du Forum des organisations de la société civile, qui s'est tenue du 9 au 11 novembre 2018 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Dans leurs exposés, les représentants ont abordé diverses questions, notamment l'effet de la réforme en cours de l'UA, la réduction de l'espace des organisations de la société civile au sein du Système des droits de l'Homme de l'UA, ainsi que son impact et sa feuille de route sur la délocalisation du Secrétariat au Lesotho. Des suggestions ont également été faites pour que le thème de la JEA dure plus d'un an pour gagner du terrain dans le discours; la mise en place de groupes thématiques d'OSC autour de l'Agenda 2040 pour accroître la participation des OSC au-delà des rapports complémentaires; élaborer une observation générale sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents mettant en exergue les défis propres à l'Afrique, tels que le cas des enfants intersexuels, et complétant l'observation générale du CNUDE dans ce domaine; et renforcer la participation des enfants aux activités du Comité.

50. Après la présentation, les membres du Comité ont attesté de la volonté du Comité de collaborer de manière continue avec les organisations de la société civile et ont sollicité l'engagement du Forum des organisations de la société civile de coopérer de manière continue avec le Comité. Il a été déclaré que le Comité devait améliorer la participation des enfants aux plates-formes fournies par le Comité. Il est également nécessaire de mobiliser la base sur la participation des enfants. Il a été rappelé que le Comité avait adopté les rapporteurs spéciaux sur les domaines thématiques. Un effort conjoint du Forum des OSC et du Comité est nécessaire pour rendre ces mécanismes opérationnels. Le Comité a également invité le Forum des OSC à s'efforcer de sensibiliser davantage les OSC au mandat de communication du Comité.

51. Les représentants du Forum ont déclaré que le forum formait des coalitions nationales d'OSC travaillant sur les droits de l'enfant en Afrique au mandat du Comité chargé de la communication, et qu'il était prévu d'étendre la portée des formations. En conclusion, le Forum des organisations de la société civile a garanti

au comité que le forum resterait engagé dans ses relations avec le Comité et avec les organisations de la société civile autres que le forum afin d'accroître la portée de ses travaux.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PRESENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATION DE LA JEA 2019

52. La présentation de la Journée de l'Enfant Africain (JEA) a été faite par un consultant, le Dr Robert D Nanima de l'Institut Dullah Omar. Comme point de départ, Dr Nanima présente le thème de la JEA pour 2019, intitulé « Action humanitaire en Afrique: les droits de l'enfant d'abord ». Il a indiqué que ce thème avait été inspiré par le soulèvement de Soweto de 1976 et qu'il était un hommage aux enfants abattus le 16 juin 1976. Il avait également pour but d'inspirer les parties prenantes non seulement à protéger les droits de l'enfant, mais également à protéger les droits de l'enfant avant tout. En outre, le Dr Nanima a souligné que ce thème était axé sur les crises humanitaires dans un contexte large, qui englobe les crises d'origine humaine ou naturelle, y compris les conflits armés, les catastrophes naturelles et les erreurs humaines.

53. Le Docteur Nanima a fait observer que, bien que ce ne soit pas la pratique actuelle, il est important de veiller à ce que les droits des enfants aient la priorité absolue. Il est particulièrement important de prendre note des droits tels que le droit à la santé, à l'éducation et à l'enregistrement des naissances. Les enfants déplacés dans leur propre pays, en particulier, sont confrontés à des problèmes de santé mentale, de manque d'éducation, d'enregistrement des naissances, de différences culturelles et linguistiques et de non accompagnement d'un adulte. Le Dr Ninima a proposé que ces questions soient une préoccupation et une considération primordiales. Le Dr Nanima a expliqué que la raison en est que les crises humanitaires ont des conséquences sur la société et que les enfants sont les plus vulnérables. Ainsi, l'action humanitaire devrait avoir pour objet de prendre soins des enfants et de faire respecter leurs droits, leur dignité et leur bien-être. Il a également cité des informations fournies par l'UNICEF en 2018 selon lesquelles 1 enfant sur 4 se trouvait dans une zone de crise humanitaire. Le non-respect du droit international, tel que le non-respect des principes de distinction et de proportionnalité, ne fait qu'aggraver les choses. L'interruption continue des services de secours humanitaires continue de perpétuer la violation des droits de l'enfant.

54. Le Docteur Nanima s'est également servi de l'Agenda 2040, en combinaison avec l'Agenda 2063, pour rappeler à l'assistance la pertinence et l'importance du thème choisi. En particulier, il a indiqué que le Comité devrait considérer les Aspirations 7 et 9 comme un outil permettant de rappeler aux États parties qu'ils doivent respecter les droits de l'enfant, notamment le droit à la dignité, à la survie et à la vie de l'enfant, même dans les situations de crise humanitaire. Enfin, comme prévu, le Dr Nanima a déclaré que le Comité devrait affirmer que la protection des droits de l'enfant devrait être au premier plan en cas de crise humanitaire, qu'il devrait y avoir une commémoration continentale de la Journée de l'enfant africain (avec au moins deux tiers des États parties de l'Union africaine accueillant les célébrations de la journée), une commémoration continentale de la Journée de

l'enfant africain organisée conjointement par l'UA et les États parties le 16 juin 2019, ainsi que des rapports sur les efforts déployés pour mettre en œuvre le thème dans les zones touchées et la poursuite des auteurs de violations des droits de l'enfant.

55. Des membres du Comité, la société civile et les États parties ont posé des questions au Dr Nanima, notamment en ce qui concerne la responsabilité des États parties en matière de protection, les mesures de protection mises en place pour la gestion des catastrophes, l'inclusion de la participation des enfants, l'élargissement du thème à d'autres types de crises non mentionnées dans la présentation, traitant séparément les problèmes des filles et des garçons, l'inclusion d'une réponse aux enfants victimes d'exploitation sexuelle lors de crises humanitaires et la mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du thème choisi.

56. Relevant que la note conceptuelle traite actuellement beaucoup plus d'enfants déplacés à l'intérieur de leur pays et que le thème choisi est étonnamment similaire à celui de 2015, le Dr Nanima a répondu qu'il devrait être rendu compte de ce qui avait été réalisé les années précédentes et de ce qui allait être fait différemment en 2019. D'autres considérations, a-t-il affirmé, seront formulées collectivement par son équipe avant la rédaction de la note conceptuelle révisée.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATION DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA CAMPAGNE SUR LA FIN AU MARIAGE DES ENFANTS EN AFRIQUE

57. L'Honorable Bocoum, Rapporteur spécial de la campagne de l'Union africaine pour mettre fin aux mariages des enfants, a informé le Comité et les participants des récentes activités menées, notamment des missions en Égypte, en Érythrée et en Zambie, afin de suivre les progrès de la campagne visant à mettre fin au mariage des enfants en Afrique.

58. L'honorable Bocoum a rapporté qu'en Érythrée, le pays avait progressé dans l'application de politiques centrées sur l'autonomisation et l'inclusion des femmes dans tous les domaines de la vie. En outre, elle a constaté la promulgation de lois criminalisant le mariage des enfants et d'autres pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines.

59. L'Honorable Bocoum a également signalé qu'en Égypte, le gouvernement avait également opté pour une approche inclusive prévoyant la participation des femmes aux solutions recherchées pour faire face aux problèmes auxquels elles sont confrontées. En outre, l'Honorable Bocoum a indiqué que l'Égypte avait déployé des efforts multisectoriels pour sensibiliser et éduquer les filles sur leurs droits, en créant des "centres d'intégration" et des "camps de jeunes" et en diffusant la version arabe de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant.

60. En définitive, l'Honorable Bocoum a rapporté qu'en Zambie, le gouvernement avait fait des efforts louables pour inclure les leaders communautaires dans leurs stratégies en vue de mettre fin aux mariages des enfants. L'octroi de bourses aux personnes démunies et la construction d'écoles dans les communautés, a-t-elle noté, étaient également louables ;

61. De façon générale, l'honorable Bocoum a estimé que la mission s'était bien déroulée et que ce succès était en partie dû au partenariat établi avec des parties prenantes telles que l'UNICEF, qui continuaient d'apporter un appui qui consiste à faire le suivi et évaluer continuellement la situation dans les pays susmentionnés tout en mettant en œuvre un certain nombre de projets. Par ailleurs, elle a indiqué que le Département des Affaires Sociales menait une évaluation de l'impact des efforts déployés de 2016 à 2019 afin de s'en inspirer dans l'élaboration future du prochain plan quinquennal visant à mettre fin au mariage des enfants en Afrique.

62. L'Honorable Bocoum a également noté que la collaboration entre le Rapporteur spécial, le Comité, le Secrétariat, les États membres, l'Ambassadeur de bonne volonté et d'autres parties prenantes est nécessaire au succès continu de cette mission et de cette campagne. Un accent particulier devrait être également mis sur l'aspect de l'éducation des filles, au lieu de les marier à un jeune âge.

63. Les membres du Comité, les États membres et la société civile ont soulevé des questions sur un certain nombre de thèmes, notamment sur les plans nationaux des États membres, en particulier, les pays visités au cours de cette mission. Des discussions ont également eu lieu sur l'étendue et l'implication de l'engagement et les efforts de la société civile, l'introduction des sanctions pénales à l'encontre de toute personne qui contracte un mariage avec un enfant et l'importance de partager les rapports et les bonnes pratiques avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les États membres. Enfin, elle a souligné, combien la volonté des États membres de collaborer aux efforts, demeure cruciale ainsi que la mise en œuvre et le suivi des mécanismes permettant de surveiller la situation. Elle a également réitéré l'importance d'utiliser l'éducation comme outil pour contrer la pratique du mariage d'enfants, ainsi que d'autres pratiques traditionnelles néfastes.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: EXPOSE SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS DANS LES ZONES TOUCHEES PAR LES CONFLITS

64. Mme Maryline Njoroge de Save the Children, Mr Abdoulaye Cisse, de l'Association pour la Promotion des Enfants et Jeunes Communicateurs du Mali et Mme Dorcas Anyier Aguer Reech, de l'organisation Smile Again Africa Development, ont fait un exposé sur la participation d'enfants aux conflits armés et sur le partage d'expériences de pays tels que le Mali et du Sud-Soudan

65. Établissant le contexte de conflit et son impact sur les enfants, Mme Maryline a indiqué qu'actuellement un enfant sur six vit un conflit et que le nombre d'enfants vivant dans une zone de conflit a augmenté de 75% entre 1990 et 2016. Elle a ajouté que, 165 millions d'enfants vivent en situation de conflit et que les conflits de haute intensité entraînent un manque d'accès aux services de base et exposent les enfants à la violence. Elle a également souligné que 6 des 10 pays les plus touchés se trouvaient en Afrique, à savoir la Somalie, le Nigéria, le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo, le Soudan et la République centrafricaine. Mme Maryline a souligné que la participation des enfants soulevait la question du niveau auquel, l'enfant devrait participer, le niveau d'engagement et quels types d'enfants devraient être impliqués. Elle a également expliqué qu'il existait trois types

de modalités de participation des enfants, à savoir la consultation, la collaboration et la participation dirigée par l'enfant. Dans le modèle de consultation, les adultes sont plus dominants, dirigés et gérés par des adultes, ce qui laisse très peu de possibilités pour que les enfants aient une incidence sur les résultats. Dans le modèle collaboratif, les adultes et les enfants ont un partenariat et un engagement presque égal. Ce modèle est encore initié par les adultes mais les enfants ont le pouvoir d'influencer les résultats. Le modèle dirigé par les enfants, offre le plus haut niveau d'engagement des enfants, car les enfants disposent d'un espace et d'une opportunité pour initier des activités. Les enfants ont plus le contrôle sur le processus et les adultes sont des facilitateurs.

66. Mme Maryline a indiqué que la protection des enfants dans les conflits armés est un projet initié dans le but de veiller à ce que les opérations de soutien à la paix en Afrique, permettent de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des enfants. Il a été expliqué que les objectifs du projet étaient notamment de renforcer les capacités de protection de l'enfant, de mettre en place un mécanisme de responsabilisation fonctionnel, de collecter des données probantes pour le plaider et de donner aux enfants et à la société civile les moyens de s'engager et tout en facilitant la participation des Organisations de la Société Civile, au maintien de la paix. Le projet découle du fait que les enfants dans les conflits armés sont rarement informés des mesures prises en rapport avec leur situation.

67. M. Abdoulaye a partagé l'expérience du Mali en matière de participation des enfants aux conflits armés. Il a évoqué le fait que le Mali est touché par la crise depuis mars 2012 et a indiqué qu'à la date de mai 2018, 750 écoles étaient toujours fermées dans les régions du Nord et du Centre et qu'en conséquence, 225 000 enfants n'étaient pas scolarisés. Le nombre d'enfants menacés de malnutrition est passé de 622 000 à 856 000 entre 2017 et 2018; plus de 1 000 enfants sont actifs dans les forces et groupes armés du nord du Mali; et en 2017, 833 cas de Violence Sexuelle Basée sur le Genre (VSBG) ont été signalés. Devant une telle situation de conflit, a-t-il déclaré, des formations sur la participation des enfants sont en cours, pour définir en quoi cette implication consiste; dans le cadre de cette dynamique des enfants ont été consultés dans 2 régions du Mali, suivi d'un rapport sur la situation des enfants dans le conflit au Mali. Il a également souligné que lors de la célébration de la Journée de l'enfant africain, une déclaration élaborée par des enfants et traitant des questions relatives aux enfants en situation de conflit, avait été soumise au Président du Mali. Dans la même veine, une campagne, dirigée par les enfants dénommée "Pas d'enfants oubliés" a été lancée par le conseil consultatif national sur l'enfance. Le présentateur a souligné qu'un lobbying en faveur d'un accord de la paix se poursuivrait et aura pour but de renforcer les systèmes et structures communautaires à l'effet d'intégrer davantage la protection de l'enfant dans les cultures et les pratiques locales. Les efforts se poursuivent en vue de l'acceptation politique de la participation des enfants non seulement aux niveaux national et régional mais aussi dans la conception des politiques des programmes.

68. Mme Dorcas, a partagé l'expérience du Sud-Soudan sur la participation des enfants au conflit. Elle a indiqué que la participation des enfants inclut les filles et les garçons. Il a toutefois été informé que divers facteurs influaient sur la participation des enfants dans les zones de conflit, notamment des facteurs culturels, le manque d'accès des enfants à l'information et aux services de base dans les zones de

conflit, le manque de sensibilisation à l'importance de la participation des enfants au sein des communautés, l'insécurité, les conflits entre clans, le viol, l'exploitation sexuelle et l'enlèvement. Elle a également souligné que des consultations avaient eu lieu avec des enfants à Bor et à Juba, mais qu'il était difficile pour les enfants de s'engager de manière significative, car ils pensaient qu'ils n'avaient pas le droit de participer. Il n'existe pas d'outil approprié pour la participation des enfants et, par conséquent, la manière de consulter les enfants n'est pas claire. Au cours des consultations avec les enfants dans les conflits armés, les enfants ont mentionné des violations telles que le manque de services comme l'éducation, la santé ainsi que l'exploitation sexuelle, les déplacements, les mariages précoces, les grossesses précoces, la perte de valeurs culturelles. Soulignant la voie à suivre, le présentateur a exhorté à prendre des mesures visant à sensibiliser davantage à la participation inclusive, y compris aux enfants vivant avec un handicap, aux enfants de la rue, aux mineurs séparés et non accompagnés; élaborer des outils et des méthodes de travail clairs sur la participation des enfants; donner l'occasion aux enfants de s'exprimer dans une approche centrée sur l'enfant. Il a également été suggéré que les gouvernements élaborent des politiques visant à aider les enfants à participer.

69. Après la présentation, les participants ont soulevé des questions quant au type de participation attendu des enfants touchés par un conflit, compte tenu des diverses violations auxquelles ils sont confrontés. De plus, des discussions ont été menées sur le fait que la participation des enfants devrait s'étendre aux enfants réfugiés, aux enfants affectés par le mariage précoce et par l'exploitation sexuelle. Il a également été suggéré que la technologie et les médias puissent être utilisés pour améliorer la participation des enfants. Enfin, le Comité a indiqué que des directives sur la participation des enfants étaient en cours d'élaboration et contribueraient au débat.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: EXPOSE DE LA POLITIQUE DE VOYAGE DE L'UA

70. M. Wondimu Molla de l'Unité des voyages de la CUA a informé les membres du Comité du rôle de l'Unité des voyages de la CUA, de ses responsabilités et de la politique de l'UA en matière de voyages. Les membres du Comité ont fait part de leurs préoccupations concernant les préparatifs de voyage et ont demandé à l'Unité des voyages de coopérer pour faciliter leurs déplacements.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: EXPOSE DU PROJET DE LA CHARTE AFRICAINE DES ENFANTS (ACCP)

71. M. Anteneh Bezuayehu, responsable de projet ACCP, a informé le Comité des progrès majeurs réalisés, des défis à relever et des points à examiner. Il a informé qu'un financement supplémentaire de 1,3 million USD avait été approuvé pour le projet CAAC. Le budget supplémentaire ayant été intégré au budget et au cadre existants, M. Anteneh a indiqué qu'il serait utilisé pour les trois objectifs de ACCP, à savoir le renforcement des capacités du Comité, la promotion des droits de l'enfant et le renforcement des capacités des OSC. Il a également souligné l'appui du projet

au mandat du Comité, notamment l'appui à la mission de suivi en Éthiopie, la traduction des rapports des États parties, la vulgarisation de l'Agenda 2040, l'élaboration de la note conceptuelle de la JEA ainsi que l'observation générale sur l'Article 22. En outre, M. Anteneh a évoqué certains des problèmes rencontrés lors de l'exécution d'activités en raison des retards dans la mise en œuvre d'activités telles que les missions d'enquête, les missions de suivi et le recrutement. Le Comité a également été informé que l'enquête de base de ACCP serait finalisée et communiquée prochainement et que ACCP organiserait une réunion d'examen et de planification de ACCP au début de 2019. En perspective, M. Anteneh a appelé à une mise en œuvre améliorée des activités retardées ; et une clarification accrue des rôles des partenaires, en particulier des partenaires qui ne sont pas membres de ACCP. De plus, il s'est dit préoccupé par l'impact de la délocalisation du secrétariat du Comité sur le projet. En conclusion, M. Anteneh a demandé des informations sur les résultats de la réunion du Comité avec les autres organes sur la collaboration des trois organes des droits de l'Homme en ce qui concerne le projet de réforme.

72. Après la présentation, des discussions ont eu lieu sur les problèmes et les préoccupations soulevés par le chargé de projet de ACCP.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU RAPPORT DE L'ÉTAT PARTIE: PREMIER RAPPORT PÉRIODIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD: SESSION OUVERTE

73. La délégation de la République sud-africaine, conduite par Madame Constance Nxumalo, directrice générale adjointe du Département des affaires sociales, a brièvement présenté au Comité les mesures prises par le gouvernement pour mettre en œuvre et intégrer dans les législations nationales la Charte. Au premier plan, il s'est avéré qu'un grand nombre de lois, de politiques et d'amendements nouveaux avaient été déposés ou mis en œuvre afin de renforcer la protection des droits des enfants.

74. Soulignant certaines des mesures prises, Mme Nxumalo a mentionné la ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) et les modifications apportées à des instruments de protection de l'enfant tels que la Loi de procédure pénale, la Loi sur la justice pour mineurs et la Loi sur les enfants. En outre, Mme Nxumalo a également souligné l'importante nomination d'un commissaire aux droits de l'enfant au sein de la Commission sud-africaine des droits de l'Homme. S.E. Nxumalo a également mis en relief les progrès accomplis par le Gouvernement en matière d'octroi de services sociaux en attirant l'attention de la Comité sur l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de pensions alimentaires, de placements en famille d'accueil et de soins spéciaux au cours de la période considérée. D'une manière aussi importante, S.E. Nxumalo a expliqué que depuis 2014, la coordination et le suivi des droits de l'enfant relevaient du Ministère du Développement social, qui collaborait avec le Plan d'action national pour les enfants et la Stratégie de suivi et d'évaluation des droits et du bien-être de l'enfant, le Comité intersectoriel national de défense des droits de l'enfant et le Forum national de soins et de protection de l'enfant veillent à la protection des droits des enfants, dans les politiques et dans la pratique.

75. À la suite de la présentation, les membres du Comité ont félicité le Gouvernement sud-africain pour les efforts qu'il avait déployés pour appliquer la Charte et pour la présentation dans les délais de son premier rapport périodique. Toutefois, les membres du comité ont également soulevé un certain nombre de questions et de préoccupations au sujet desquelles le gouvernement devrait se pencher. La réserve du pays à l'égard du PIDESC, qui fait de l'accès à l'éducation de base un droit progressivement réalisable, et la non-ratification du Troisième Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui autoriserait les particuliers à faire des communications devant le Comité des droits de l'enfant. En outre, tout en louant les progrès accomplis en termes d'action législative, le Comité a également exprimé des préoccupations quant à l'absence de preuves empiriques permettant de justifier les succès énumérés dans le rapport de l'État partie. Le Comité a également soulevé la question de la non-harmonisation de l'âge du mariage dans le droit législatif, le droit commun et le droit coutumier, en dépit de la recommandation selon laquelle des efforts devraient être faits pour harmoniser ces lois d'une manière compatible avec la Charte. Le Comité s'est également inquiété de la violence à l'école, des châtiments corporels à la maison, de la diminution apparente du nombre d'adoptions entre pays et de la fracture persistante entre différentes races, zones géographiques et statut économique. De plus, le Comité a également discuté de la persistance de pratiques néfastes telles que le dépistage de la virginité, les circoncisions culturelles illégales et l'*Ukuthwala* (enlèvement de jeunes filles à des fins de mariage) et le fait de ne pas livrer à temps du matériel scolaire dans certaines écoles, notamment dans la province de Limpopo.

76. En réponse aux questions du Comité, la délégation du gouvernement de l'Afrique du Sud a donné des éclaircissements et a admis ses lacunes dans certaines de ces questions. Par exemple, la délégation du gouvernement de l'Afrique du Sud a souligné que le cadre juridique du pays est tel qu'il n'est pas nécessaire de ratifier le troisième Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant et que la Constitution offre également un soutien suffisant pour la réalisation immédiate du droit à l'éducation de base que la réserve au ICESCR est devenue théorique. S'agissant de l'harmonisation de la définition de l'âge du mariage, de la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes et de l'interdiction des châtiments corporels dans les ménages, il a été signalé que des lois et des amendements avaient été déposés et en cours de discussion. En ce qui concerne la question des données non disponibles, la délégation a pu répondre sur certaines qui manquaient dans le rapport de l'Etat partie ; toutefois, d'autres statistiques et données, ont-ils admis, devraient être communiquées ultérieurement au Comité. Il a également été noté que le gouvernement continuait de s'efforcer de mettre un terme à toutes les formes de discrimination, en particulier de discrimination raciale, et de transférer la plus grande partie de son budget de l'éducation aux écoles les plus pauvres qui avaient le plus besoin d'aide, ont-ils indiqué, est un effort pour combler le fossé créé par le clivage urbain-rural et le statut économique différent.

77. En conclusion, la délégation a fait savoir qu'elle était prête à recevoir les recommandations du comité et à les utiliser pour éclairer ses politiques et ses décisions en matière de droits de l'enfant. Le comité a remercié la délégation et annoncé qu'il communiquerait ses observations finales et ses recommandations et entreprendrait une mission de suivi afin d'examiner la mise en œuvre de ses recommandations au cours des deux prochaines années.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: EXPOSE SUR L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE DU CAEDBE 2014-2019

78. Un exposé a été présenté sur la méthodologie d'évaluation du plan stratégique du Comité pour la période de 2015 à 2019. Des commentaires ont ensuite été formulés sur la méthodologie proposée pour l'évaluation prévue. Il a également été indiqué que le rapport d'évaluation sera présenté lors de la prochaine retraite du comité qui se tiendra en décembre 2018.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: EXPOSE SUR LE TAUX D'EXECUTION DU BUBGET 2018 ET DU PLAN DE TRAVAIL 2019 DU CAEDBE.

79. Le Secrétariat a présenté l'exécution du budget par le Comité en 2018. Il a été démontré que le budget n'était pas entièrement utilisé, la raison principale évoquée, était que certains fonds arrivaient en retard et que le Secrétariat fonctionnait donc comme si ces fonds étaient indisponibles.

80. S'agissant du plan de travail pour 2019, il a été noté qu'un budget avait été prévu pour environ 14 activités, notamment pour, des missions dans des pays n'ayant pas encore ratifié la Charte, la promotion de l'Agenda 2040, en insistant sur le lien qui existait entre l'Agenda 2040 et l'Agenda 2063, les deux sessions du Comité et toute autre réunion qui pourrait avoir lieu ainsi que les charges relatives au recrutement d'un assistant administratif. À la suite de la présentation, des discussions ont eu lieu et ont porté sur une meilleure mise en œuvre des activités et l'allocation de budgets pour des questions relatives à l'opérationnalisation des Rapporteurs Spéciaux.

POINT 18: DISCUSSIONS SUR LE CADBE À 30 ANS

81. L'année 2020 marquera le 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, en juillet 1990. Le Secrétariat du CAEDBE a présenté les activités proposées pour la célébration de l'adoption de la Charte. Il a été décidé de rédiger une note conceptuelle et de commencer les préparatifs de la célébration. L'honorable Clement Mashamba et l'honorable Azza el Ashmawy ont été choisis par le Comité pour coordonner le travail du secrétariat sur cette question.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU RAPPORT D'UN ÉTAT PARTIE: RAPPORT DU BENIN

82. Malgré l'invitation du CAEDBE, le Gouvernement Béninois n'a pas assisté à la session. En conséquence, l'examen de son rapport a été reporté à la prochaine session en mars 2019.

**POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU RAPPORT D'UN ÉTAT PARTIE :
RAPPORT DU NIGERIA**

83. Malgré l'invitation du CAEDBE, le Gouvernement nigérian n'a pas assisté à la session. En conséquence, l'examen de son rapport a été reporté à la prochaine session en mars 2019.

**POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DES COMMUNICATIONS EN
INSTANCE (MALAWI, MAURITANIE ET SOUDAN)**

84. Le Comité a délibéré sur des questions relatives à trois communications. La première communication concerne l'Institut pour les droits de l'Homme et le développement en Afrique (IHRDA) et le gouvernement du Malawi. La communication a été réglée à l'amiable, conformément à l'accord conclu entre les parties en 2016. Le gouvernement du Malawi s'est engagé à aligner toutes ses lois, y compris la Constitution, sur les dispositions de la Charte avant décembre 2018. En ce qui concerne cette communication, le Comité a spécifiquement examiné la demande de l'État défendeur, le Malawi, de prolonger le délai initialement fixé de décembre 2018 à décembre 2019. En délibérant sur cette demande, le Comité a reconnu, avec appréciation, le fait que le gouvernement a fait quelques progrès dans la mise en œuvre des termes du règlement à l'amiable; dès lors, il a été approuvé, à titre provisoire, le report de l'harmonisation des lois de décembre 2018 à décembre 2019, en attendant la consultation de la proposition avec le demandeur à ce sujet.

85. Deuxièmement, le Secrétariat a informé le Comité de la nouvelle communication enregistrée contre le Soudan, présentée par six organisations de la société civile concernant de prétendues violations des droits de l'enfant dans les régions du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Après consultation, le Comité a estimé qu'avant que l'affaire ne soit entendue et que la décision de recevabilité ne soit prise, le Gouvernement soudanais devrait disposer de plus de temps pour faire connaître son point de vue et le Secrétariat devrait lui envoyer un rappel à cet effet.

86. Enfin, le Comité a également examiné la demande reçue de la Mauritanie concernant sa décision sur la question entre Minority Rights Group International et SOS-Esclaves et la Mauritanie. Il a été noté que le Gouvernement mauritanien avait fait valoir que l'affaire était irrecevable car les recours internes n'avaient pas été épuisés lors de l'audition de l'affaire par le Comité. Notant toutefois le motif invoqué pour le non-épuisement des recours internes, le Comité a déclaré que la recevabilité ne pouvait pas être réexaminée, une décision ayant déjà été prise.

**POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATION DU PROJET DE LA BASE
DE DONNÉES SUR LE SUIVI DES OBSERVATIONS FINALES ET DES
RAPPORTS DES ÉTATS PARTIES**

87. Le Secrétariat a présenté l'activité planifiée qu'il prévoyait de mettre en œuvre, en collaboration avec Plan International, sur la création d'une base de données sur les rapports des États membres et le suivi de la mise en œuvre des Observations

finales. Le Secrétariat a indiqué que la plate-forme serait installée sur le site Web du Comité. Il a été également mentionné que l'objectif de la base de données est d'assurer un dépôt systématique et durable des rapports des Etats, des Observations finales et des recommandations du Comité. Une fois finalisée, la base de données jouera un rôle crucial dans la facilitation de l'accès aux rapports des Etats membres, aux Observations finales et aux recommandations, aux rapports de mission de suivi des Observations finales et des recommandations, ainsi que d'autres documents connexes du Comité. Elle assurera également une navigation conviviale et systématisera le système de stockage des données en fonction des domaines thématiques, de la période, du pays et du type de rapport. Après la présentation, le comité a délibéré sur le contenu de la présentation et a approuvé l'activité prévue.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR : DISCUSSION SUR LA PROPOSITION D'INCLURE LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LES DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES RAPPORTS

88. Le Secrétariat a présenté au Comité une éventuelle inclusion et prise en compte des droits des personnes vivant avec un handicap dans les directives en matière d'élaboration des rapports. Après avoir présenté les différents modèles de définition du handicap, il a été proposé que le Comité intensifie ses efforts pour protéger les droits des enfants vivant avec un handicap. Il a été particulièrement mentionné que le libellé de la Charte devrait être révisé de manière à impliquer que les droits des enfants vivant avec un handicap doivent être perçus également de manière progressive.

89. Les membres du Comité ont souscrit à l'idée d'inclure les droits des personnes vivant un handicap dans les directives en matière d'élaboration des rapports ; en outre, les membres ont également proposé des suggestions. Les membres ont proposé un amendement à l'Article 13 afin de mieux protéger les enfants vivant avec un handicap - qui sera proposé aux organes délibérants compétents de l'UA. En outre, il a également été suggéré que le Comité examine l'application de la Charte dans son ensemble de manière plus conviviale et inclure les droits des enfants vivant avec un handicap au centre de sa stratégie globale.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT D'UN ÉTAT PARTIE : RAPPORT DE LA ZAMBIE

90. Le chef de la délégation, M. Joe Kapembwa, Secrétaire Permanent du Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Développement de l'enfant, a commencé son exposé en informant le Comité que l'élaboration du rapport d'un État membre faisait suite à une procédure de consultation où les enfants et d'autres parties prenantes ont été consultés et que les avis des enfants ont été pris en compte dans le rapport.

91. Le Secrétaire permanent a annoncé que le Gouvernement avait adopté diverses lois, notamment la loi sur la violence basée sur le Genre, sur l'éducation, sur les personnes handicapées, la loi contre la traite, sur l'égalité et l'équité du genre et la politique nationale relative à l'enfance. Il a également déclaré que le gouvernement était en train d'adopter un code de l'enfant consolidé qui intègre la Charte et la

Convention des droits de l'enfant. Au cours de la période considérée, le gouvernement, avait déclaré qu'il était en mesure de réduire considérablement la mortalité des moins de cinq ans et la mortalité infantile. Le gouvernement a accru ses investissements dans le secteur de la santé grâce à l'installation d'équipements modernes dans les hôpitaux, à la construction de 38 nouveaux hôpitaux de district, à l'emploi de 3 000 agents de santé chaque année et à la construction de logements pour le personnel de santé dans des établissements de santé. En matière d'éducation. M. Kapembwa a souligné qu'il y avait une amélioration : 1400 centres de la petite enfance ont été créés, y compris dans les zones rurales. Mettant en lumière certains des problèmes, le Secrétaire permanent a indiqué que l'accès aux infrastructures scolaires, en particulier dans les zones rurales, aux centres de santé, ainsi que les difficultés financières qui entraîne la non-application des lois et des politiques, étaient limités.

92. Après l'exposé, les membres du Comité ont félicité le Gouvernement zambien d'avoir présenté son rapport, malgré que le délai de présentation du rapport était attendu depuis longtemps, ainsi que les efforts déployés pour la protection et la promotion des droits de l'enfant en Zambie.

93. Les membres du Comité ont ensuite soulevé des questions et exprimé des préoccupations concernant le manque de données statistiques dans le rapport. le retard dans l'adoption du code de l'enfant; la mise en œuvre, la coordination et le suivi des plans d'action et des politiques, en particulier de la Stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants; la coordination entre divers organes gouvernementaux; la définition vague de l'enfant dans la Constitution; l'âge de la responsabilité pénale fixé à 8 ans; et l'âge du mariage relatif à l'exception pour se marier à 16 ans avec le consentement de ses parents. Des éclaircissements ont également été demandés sur l'implication de l'adoption de la loi sur la ratification des accords internationaux lors de la soumission du rapport au Comité. Le Comité a également demandé le pourcentage d'enfants bénéficiaires du transfert social en espèces ; données sur les enfants apatrides ; intoxication au plomb due à l'exploitation minière et à la responsabilité du secteur privé ; l'existence de parlements d'enfants ; et formation du personnel judiciaire et de la police. S'agissant de l'enregistrement des naissances et de la nationalité, le Comité s'est déclaré préoccupé par le taux d'enregistrement des naissances très bas, inférieur à 20%, et a soulevé des questions sur les mesures visant à décentraliser et à opérationnaliser les services d'enregistrement des naissances dans tous les districts ; sur la question de l'octroi limité de la nationalité aux enfants de moins de 8 ans dont la nationalité ou les parents sont inconnus. En outre, le Comité a noté que l'investissement de la Zambie dans l'éducation est faible (1,1%) et que les disparités entre les sexes se sont accentuées dans l'enseignement secondaire. S'agissant des questions de santé, le Comité a soulevé des questions concernant la mortalité infanto-juvénile ainsi que la mortalité des adolescentes dues à une grossesse à l'adolescence, à un avortement à risque et au VIH. Au sujet des mesures spéciales de protection, le Comité a fait part de ses préoccupations concernant la prévalence du travail des enfants, qui touche 1,3 million d'enfants; taux élevé de violence basée sur le Genre et l'exploitation sexuelle d'enfants; les abus et tortures d'enfants, y compris les châtiments corporels; une aide juridictionnelle pour les enfants en conflit avec la loi; les services fournis aux enfants réfugiés; une mise à disposition de tribunaux adaptés aux enfants à tous les districts; service de réadaptation pour enfants en

conflit avec la loi; la protection des enfants dont les parents ont été condamnés pour une infraction mineure; la situation des enfants dans la rue; les pratiques néfastes telles que les Mutilations génitales féminine (MGF) et le nettoyage sexuel; ainsi que le trafic d'enfants.

94. En réponse aux questions soulevées par le Comité, la délégation a reconnu l'absence de données statistiques dans le rapport et a promis d'inclure des données dans son rapport périodique. Ayant à l'esprit que l'adoption du Code de l'enfant prend beaucoup de temps, il a été indiqué qu'il sera soumis au Parlement en Juin 2019. La délégation a, en outre informé, qu'il entreprend des réformes de diverses lois afin de les harmoniser avec la Charte. En outre, il a été souligné que le gouvernement prenne également note de l'ambiguïté de la définition de l'enfant dans la Constitution. Ainsi, la Commission de révision constitutionnelle a-t-elle été invitée en conséquence à se pencher sur la question. En expliquant le sens de la ratification de la loi des traités internationaux sur les rapports, la délégation a souligné que le ministère de la Jeunesse, des Sports et du développement de l'enfant, est désormais chargé de la préparation du rapport de coordination du Comité et de consulter tous les organes et acteurs gouvernementaux concernés. La délégation a indiqué que le Comité national de coordination pour les enfants, assurait la coordination des efforts déployés dans le domaine des droits de l'enfant.

95. S'agissant des abus et de la torture, la délégation a souligné qu'outre l'interdiction légale des châtiments corporels dans les écoles et les lieux de détention, la Haute Cour a rendu une décision qui interdit les châtiments corporels dans d'autres contextes. Il a partagé avec l'assistance que le pouvoir judiciaire et la police reçoivent une formation sur les droits de l'enfant ; des centres uniques ont été mis en place et des unités de protection de l'enfance et des victimes sont disponibles dans tout le pays. Les victimes de la violence et de la traite fondées sur le genre bénéficient d'un abri, d'une rééducation, d'une réintégration et d'un rapatriement, ainsi que d'une réinsertion dans des écoles ordinaires ou d'une formation professionnelle. De plus, les victimes du mariage des enfants reçoivent une bourse. Le gouvernement a mené une enquête sur le mariage des enfants en 2014 et a noté que cette pratique avait été réduite de 42% à 31%. En outre, la délégation a indiqué que le gouvernement renforçait les mécanismes de coordination et de suivi de sa stratégie sur le mariage des enfants par le biais des comités de district de protection de l'enfant.

96. En ce qui concerne l'enregistrement des naissances et la nationalité, la délégation a indiqué que les gouvernements ont prévu de décentraliser entièrement le service d'ici 2020 et qu'ils entreprenaient des activités de sensibilisation. La délégation a en outre indiqué qu'elle acceptait les préoccupations du comité quant à la question de la nationalité donnée aux enfants de moins de 8 ans dont la nationalité et les parents sont inconnus et qui le consulteront à ce sujet. Tout en notant le manque de données sur les enfants apatrides, la délégation a souligné qu'elle rassemblerait des informations par l'intermédiaire des comités mixtes traitant des problèmes inter-pays.

97. La délégation a souligné que 41% des bénéficiaires des programmes de transferts sociaux sont des enfants, y compris des familles dirigées par des enfants.

98. En ce qui concerne l'intoxication au plomb, la délégation a noté que le gouvernement avait facilité la réalisation d'une étude et que l'une de ses recommandations était la création d'une autorité chargée de responsabiliser le secteur privé, et par conséquent, l'Agence zambienne de gestion de l'environnement a donc été créée. Il a également été mentionné qu'il y avait des cas où des entreprises avaient été prévenues et suspendues et que le gouvernement avait pris des mesures pour reloger les familles qui étaient des zones empoisonnées.

99. La délégation a également déclaré qu'il n'existait pas de parlement des enfants en Zambie, mais que les enfants étaient consultés à travers plusieurs plateformes y compris le sommet des enfants.

100. Abordant les questions soulevées concernant la justice pour mineurs, la délégation a souligné qu'il existait des programmes de déjudiciarisation ; des services de réadaptation, de formation et de réinsertion ; une panoplie d'aide juridique gratuite ; et 3 centres pour les enfants en conflit avec la loi. La délégation a en outre informé qu'il existait une proposition visant à porter l'âge de la responsabilité pénale à 12 ans.

101. Pour lutter contre le travail des enfants, la délégation a déclaré que le gouvernement avait adopté une politique relative au travail des enfants; créé des comités de travail des enfants; sensibilisé et retiré les enfants du travail des enfants et les a placés dans des écoles. En ce qui concerne les enfants de la rue, le gouvernement a identifié les facteurs d'attraction et de départ et s'est lancé dans l'identification, la réadaptation et la réinsertion des enfants de la rue.

102. Enfin, la délégation de la Zambie a réitéré l'engagement du gouvernement en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant et a assuré qu'elle présenterait son rapport périodique à temps et examinerait les recommandations du Comité.

103. La session s'est achevée après que le Comité ait remercié la délégation et indiqué qu'il communiquerait ses observations finales et ses recommandations et entreprendrait une mission de suivi pour examiner la mise en œuvre de ses recommandations dans deux ans.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR: EXPOSÉS SUR LE CADRE COMMUN DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS

104. Le Comité a été informé du processus en cours d'élaboration d'un cadre de suivi commun de l'application des décisions du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE), de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour africaine. Il a été mentionné qu'une étude avait été réalisée afin de déterminer la cause du non-respect des décisions des organes de défense des droits de l'Homme. Les résultats ont révélé que tous les systèmes font face à ce défi, y compris l'Union européenne, la Commission interaméricaine, l'Union africaine et les organismes sous-régionaux. L'étude identifie trois mécanismes de suivi, à savoir la méthode européenne reposant sur des organes politiques, la méthode interaméricaine selon laquelle les organismes de défense des droits de l'Homme effectuent eux-mêmes des suivis et la méthode de la CEDEAO qui applique des sanctions en cas de non-respect. En ce qui concerne le

système africain, l'étude suggère l'établissement d'une approche harmonisée pour contrôler la mise en œuvre des décisions des trois organes de l'Union Africaine. Il a été noté qu'une date avait été proposée pour la validation du rapport en octobre dernier; toutefois, faute de fonds, elle a été reportée au 5 février 2019.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR: EXPOSE DE L'ATELIER SUR LES COMMUNICATIONS / LES LITIGES ET LA RETRAITE

105. Le secrétariat du CAEDBE a présenté les activités proposées autour de l'atelier sur les litiges et la retraite du comité qui se tiendra en décembre 2018. En conséquence, il a été mentionné que l'atelier sur les litiges avaient pour objectif de renforcer la capacité et les connaissances dans une évolution récente et les tendances des normes internationales en matière de contentieux et de jurisprudence concernant les droits de l'enfant; synthétiser le Comité et le Secrétariat sur la jurisprudence en matière de droits de l'enfant dans différentes régions et d'autres organes conventionnels; identifier le mécanisme de surveillance et les bonnes pratiques pouvant être traduits en actions tout en prenant des décisions et en assurer le suivi, et identifier plus de plate-forme / réseau et des moyens de sensibiliser le public au CAEDBE et au mécanisme de communications. Il a également été mentionné que la séance de réflexion créerait une plate-forme pour le Comité et le Secrétariat afin de discuter de diverses questions en suspens telles que la mise en œuvre des mécanismes spéciaux, la révision des documents de travail et les éléments du prochain plan stratégique du Comité. Des propositions ont également été faites pour que le Comité, par le biais des fonds de l'UE, embauche un consultant qui facilitera l'atelier sur les litiges.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR: DIRECTIVES CONCERNANT L'OCTROI DU STATUT D'AFFILIÉ AUX INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (INDH)

106. Il a été indiqué que le Comité avait longuement discuté de cette question au Mali; toutefois, le comité a alors décidé d'appuyer l'initiative, mais des modifications devraient être apportées au document, sous la direction du membre désigné du Comité. Après avoir discuté de la question, le Comité suggère de se réunir sur cette question une fois que tous les membres auront pris connaissance des changements.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT AFRICAIN SUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS 2018 : PROGRÈS DE LA BIENVEILLANCE DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS ENVERS LES ENFANTS

107. M. Yehualashet Mekonen, représentant du Forum sur la politique de l'enfant en Afrique (ACPF), a informé le Comité du rapport de 2018 sur le bien-être de l'enfant en Afrique, qu'ils viennent de publier. Il a déclaré que le rapport est un outil de plaidoyer en faveur des politiques qui offre une voix africaine indépendante pour la responsabilité des États en matière de protection de l'enfant.

108. Le rapport fait état de progrès importants et de difficultés persistantes dans les systèmes de protection de l'enfance en Afrique. Parmi les progrès mesurés, le plus

important est la baisse de la mortalité infantile, le taux de mortalité infantile ayant diminué de moitié au cours des 15 dernières années. L'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services de base est également accru. En outre, il a été noté que la pauvreté chez les enfants ne cessait de diminuer, même si elle était encore répandue.

109. Au contraire, l'une des principales prédictions résultant des conclusions du rapport est que le capital humain de l'Afrique pourrait être en crise au cours des prochaines années ; cela est dû à la malnutrition des enfants et à la piètre qualité de l'éducation. Il a été noté qu'un tiers des enfants africains ne sont pas suffisamment nourris, ce qui limite leur développement cognitif et leur potentiel. Le niveau de retard de croissance est inacceptable élevé et est à 30,4%. L'étude a également révélé des données inquiétantes selon lesquelles 9% seulement des enfants africains bénéficient d'un régime alimentaire minimal acceptable. L'autre élément du défi est la qualité de l'éducation. Le rapport indique que les enfants vont à l'école mais qu'ils n'apprennent pas. En outre, l'enseignement préscolaire n'est pas suffisamment disponible.

110. Si des efforts positifs ont été déployés en matière d'harmonisation des législations, des lacunes importantes subsistent en matière d'harmonisation et de mise en œuvre. Selon le rapport, il semblerait que plusieurs pays ne se soient pas conformés à l'âge minimum des responsabilités pénales. En outre, M. Yehualashet a indiqué que le rapport identifiait des problèmes liés à l'enregistrement des naissances, au mariage des enfants et au faible engagement budgétaire en matière de droits de l'enfant. En outre, le rapport montre que les pays les moins amis des enfants sont concentrés dans la région de l'Afrique centrale, ce qui montre la nécessité d'une intervention plus forte.

111. Enfin, il a été noté que le rapport indiquait six domaines d'action prioritaires. Combattre la malnutrition infantile, améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux, soutenir et renforcer les systèmes de protection de l'enfance, soutenir la croissance économique par le développement humain, faire en sorte que chaque enfant compte et placer les enfants au cœur du budget.

112. Après la présentation, le Comité a félicité le Forum sur la politique de l'enfant africain pour son rapport, a indiqué qu'il était très instructif et qu'il pouvait être utilisé comme un outil de plaidoyer pour diverses parties prenantes. Le Comité a en outre recommandé la traduction du rapport dans diverses langues et la collaboration avec les gouvernements, les CER et les organisations de la société civile pour sa vulgarisation.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATION DU MOUVEMENT AFRICAIN DES ENFANTS ET DES JEUNES TRAVAILLEURS

113. M. Boyou James Suru et Mme Sjouwerafou Arouna, représentants du Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs, ont informé le Comité du Forum des enfants africains, qui s'est tenu en septembre 2018 à Niamey, au Niger. Les présentateurs ont noté que le Mouvement qui a organisé le Forum des enfants existe dans 27 pays africains et compte plus d'un million de membres appartenant au groupe d'âge des enfants et des jeunes. Le Forum a été lancé par des enfants

qui ont estimé que les différents programmes et initiatives visant la protection de l'enfance n'avaient pas d'impact sur leur vie. Il s'agissait donc de discuter des problèmes liés à la mise en œuvre des programmes destinés aux enfants. Il a été noté que plus de 300 enfants ont participé au forum, dont 56% de filles et 44% de garçons. Les enfants qui ont participé au forum proviennent de divers horizons, notamment des enfants de la rue, des vendeurs, des enfants migrants non accompagnés et autres enfants du groupe d'âge des 11 à 17 ans.

114. Les débats du forum ont mis en lumière les préoccupations majeures des enfants et leurs appels aux différentes parties prenantes du système de protection de l'enfance. Entre autres, les enfants ont parlé d'une seule voix pour dénoncer les guerres et les crises politiques, la pauvreté et la corruption, et ont appelé les États africains à assurer un climat de paix et à mettre en place des mécanismes de protection, de prévention et de réaction en cas de maltraitance et de violence. Ils ont en outre souligné qu'ils devraient participer aux domaines de développement et à toutes les questions les concernant. En outre, ils déplorent que malgré toutes les actions et initiatives, ils soient sujets à la violence, au mariage précoce, à la mendicité et à d'autres pratiques néfastes.

115. Le forum a débouché sur une déclaration des enfants sous la forme d'un appel aux différentes parties prenantes du système de protection de l'enfance. Les enfants ont demandé aux autorités de protéger efficacement les enfants sans discrimination, de respecter les droits fondamentaux avec la pleine participation des enfants, d'adopter des lois pour faire face aux problèmes des enfants en conflit avec la loi, d'appliquer efficacement les lois existantes sur les droits de l'enfant, de s'occuper efficacement de la situation des enfants des rues et de dispenser une formation professionnelle aux enfants des centres correctionnels. Les enfants ont appelé les acteurs communautaires à travailler à la sensibilisation aux droits de l'enfant et à briser les tabous qui empêchent les enfants de participer à la vie communautaire. En outre, les enfants ont appelé les parties prenantes du secteur du développement et de l'aide humanitaire à renforcer les mécanismes d'intervention en faveur des enfants en situation de crise humanitaire.

116. A l'issue de l'exposé, les membres du Comité ont remercié le Mouvement d'avoir offert aux enfants une tribune leur permettant d'exprimer leur point de vue sur les questions cruciales qui les concernent. En outre, les membres du Comité ont pris note des préoccupations exprimées par les enfants et ont encouragé le Mouvement à vulgariser la Charte et à poursuivre leur collaboration avec le Comité.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS DE MISSION

117. **Mission à Madagascar** : L'Honorable Joseph Ndayisenga, qui a dirigé la mission de suivi sur la mise en œuvre des observations finales et des recommandations dépêchées à Madagascar à la suite de la présentation du rapport de l'État partie en 2016, a présenté les résultats de la mission. Il a indiqué que la mission s'était déroulée du 10 au 14 septembre 2018. Il a précisé que la mission avait été menée en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, la Commission nationale des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des avocats indépendants. Au cours de la mission, il a déclaré que des

consultations avaient eu lieu avec des représentants du gouvernement et des partenaires, ainsi que des visites sur le terrain.

118. La délégation note que Madagascar fait encore face à des défis dans les domaines liés au tourisme sexuel, à l'accès à l'eau potable, à l'enregistrement des naissances et à la grossesse précoce. Il a également été noté qu'il y avait un manque de coordination entre tous les organismes qui assurent la protection des droits de l'enfant. En outre, principalement à cause du récent remaniement ministériel, l'exécutif ignorait les recommandations du Comité. Ainsi, L'Honorable Ndayisenga a indiqué que les recommandations devraient être (davantage) partagées avec toutes les parties prenantes concernées.

119. **Mission en Éthiopie** : La mission de suivi en Éthiopie sur la mise en œuvre de l'observation finale et des recommandations à la suite de la présentation du rapport de l'État partie en 2015, a été dirigée par l'Honorable Gaver. La mission s'est déroulée les 16 et 17 octobre 2018. L'Honorable Gaver a indiqué que le premier jour de la mission, la délégation avait rencontré les ministères de la Femme et de l'Enfance, des Affaires sociales et de la Justice, ainsi que des partenaires tels que l'UNICEF, Plan International et Save the Children; où les réalisations et les programmes de travail futurs ont été discutés. Le deuxième jour, un atelier a été organisé avec les partenaires, le gouvernement et les agences des Nations Unies.

120. Il a été mentionné que l'Éthiopie présentait des changements positifs notables, notamment dans l'amélioration de l'accès à l'éducation, la diminution du nombre de mariages d'enfants, la création du Centre de protection juridique des enfants et l'augmentation du nombre de salles d'audience adaptées aux enfants sur toute l'étendue du territoire. De plus, les recommandations du Comité ont été traduites en Amharique et partagées avec différents ministères. Cependant, l'honorable Gaver a noté que cet effort devrait également s'étendre à d'autres parties prenantes. Il convient également de noter les réformes juridiques du gouvernement, qui prévoient notamment d'inclure des mesures de déjudiciarisation dans le Code pénal, ainsi que les discussions en cours sur l'abrogation de la loi actuelle sur les organisations de la société civile et l'adoption d'une loi unique harmonisée sur les droits de l'enfant.

121. Un certain nombre de changements positifs ont été notés, mais certains problèmes ont été également identifiés. Il a été noté que le montant du budget réservé aux questions relatives aux droits de l'enfant, était toujours insuffisant pour apporter un changement tangible. En outre, il existe toujours un manque de coordination entre les parties prenantes et leurs efforts dans le domaine des droits de l'enfant. Le conflit en cours et la sécheresse ont également entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, le mariage des enfants reste également un problème et les taux d'abandon scolaire chez les filles sont encore alarmants. En outre, les problèmes de faible enregistrement des naissances, de la situation des enfants dans la rue, du faible niveau d'éducation de qualité et des taux élevés de travail et de traite des enfants, sont également alarmants. En définitive, la détention des enfants avec des adultes et l'âge de la responsabilité pénale fixés à neuf ans, sont également préoccupantes. Le comité espère que ces questions feront également l'objet de discussions et résolues.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR: DECISIONS DU COMITE

122. **Demandes d'octroi de statut d'observateur:** Le Comité a examiné les demandes de statut d'observateur et a accordé le statut d'observateur à SOS Esclaves, à Amnesty International et au Centre pour les droits en matière de reproduction. La demande d'Internet Foundation a été acceptée sous réserve que l'organisation fournisse un certificat valide confirmant son enregistrement dans un pays africain.

123. **Adoption de la note conceptuelle de la JEA 2019 :** Le Comité a décidé que le Secrétariat soumettrait la version révisée de la note conceptuelle intégrant les contributions dans un délai de deux semaines, le Comité envisagera alors d'adopter le document.

124. **Étude continentale sur les enfants en situation de mouvement:** Le Comité a décidé que le Secrétariat soumettrait la version révisée de l'étude incorporant les contributions dans un délai d'une semaine, le Comité envisagera alors d'adopter le document.

125. **Demande d'Amnesty International :** Le Comité a examiné la demande présentée par Amnesty International qui a demandé au CAEDBE d'exprimer publiquement sa préoccupation face à la situation préoccupante des droits de l'enfant dans la région du Kasai en RDC et d'effectuer une mission d'investigation dans ce pays. Après délibération sur la demande, le Comité a décidé d'envoyer une lettre d'appel urgent au Gouvernement et d'entreprendre une mission d'établissement des faits en 2019.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS INTERNES

126. Le Comité a été informé des activités menées dans le cadre de la Campagne pour mettre fin aux Mutilations Génitales Féminines qui a été lancée au Burkina Faso et il a en outre été indiqué qu'une déclaration intitulée Déclaration de Ouagadougou avait été adoptée pour y mettre fin aux MGF.

127. Les membres du Comité qui ont assisté à la réunion avec l'Unité de la réforme ont informé le Comité de leurs discussions et des décisions concernant la réforme. A cet égard, il a été mentionné que les autres organes avaient soumis les amendements qu'ils souhaitaient voir apporter à la réforme et que, par conséquent, le Comité était invité à soumettre ses suggestions dans les 10 jours. Le Secrétariat a été chargé de travailler sur le projet de réforme et d'en faire part au Comité. En outre, il a été informé que l'Unité de la réforme avait suggéré au Comité d'organiser une retraite avec la COREP.

128. En outre, le Comité a discuté de la durée du mandat du Rapporteur spécial, qui prendra fin en février 2019, ainsi que de la répartition des tâches et des responsabilités entre les Membres. Le Comité a décidé d'examiner ces questions en détail lors de la prochaine retraite en décembre. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer un document soulignant les tâches et responsabilités

existantes de tous les membres du Comité qui guidera la discussion au cours de la retraite.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

126. Le rapport a été adopté tel qu'amendé.

POINT 33: CEREMONIE DE CLOTURE

130. S. E. Goitseone Nanikie Nkwe, Présidente du Comité, a dans son discours, informé que le Comité avait examiné deux rapports d'Etats parties et trois rapports d'OSC pendant la session et que les conclusions de l'étude continentale sur la cartographie des enfants en situation de mouvement avaient été adoptées. Elle a reconnu que le Comité avait pu entendre l'exposé du forum des OSC après avoir réglé ses différends antérieurs et elle a exprimé l'espoir que cet engagement soit maintenu. La Présidente s'est félicitée de la participation des OSC, en particulier pour la présentation d'un rapport complémentaire, et a noté que leur engagement s'était amélioré et leur collaboration avec les États parties s'était accrue, mais elle a noté que l'espace des OSC était encore limité et, à cet égard, a demandé aux partenaires de faire le plaidoyer pour que les OSC aient un espace au niveau national. De plus, l'honorable Nkwe a indiqué que l'évaluation du plan stratégique du Comité est en cours et que les résultats de l'évaluation seront pris en considération pour l'élaboration du prochain plan stratégique. Elle a appelé à la participation et au soutien des partenaires dans le processus d'évaluation et d'élaboration du nouveau plan.

131. En conclusion, la Présidente a reconnu et apprécié le travail des membres du Comité, du Secrétariat, des interprètes et des partenaires. Elle a remercié en particulier l'UNICEF, Save the Children, Plan International et le CICR pour leur contribution au succès de l'organisation de la session.

132. Enfin, la Présidente a déclaré, officiellement close, la 32^{ème} session.